



Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

**entrée en vigueur du règlement numéro 2018-288  
décrétant un mode de tarification pour le financement de la quote-part pour les  
dépenses relatives aux travaux du cours d'eau Sainte-Mélanie**

---

Le 11 décembre 2018, le conseil municipal de Saint-Michel a adopté le *Règlement numéro 2018-288 décrétant un mode de tarification pour le financement de la quote-part pour les dépenses relatives aux travaux du cours d'eau Saint-Mélanie.*

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Une copie de ce règlement est disponible, pour consultation, au bureau de l'hôtel de ville, situé au 1700, rue Principale, Saint-Michel, durant les heures de bureau.

Saint-Michel, le 18 décembre 2018

(s) Caroline Provost

Caroline PROVOST  
Secrétaire-trésorière adjointe